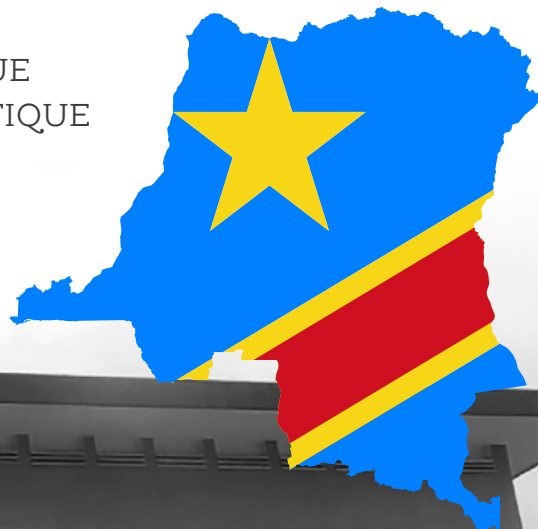


REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE
DU CONGO



COUR DES COMPTES

PLAN STRATÉGIQUE 2021 - 2025

JANVIER 2021

01 Introduction

1.1. Aperçu

Vision

Etre une institution supérieure de contrôle des finances publiques et une juridiction financière indépendante, crédible et professionnelle en vue de promouvoir la bonne gestion des finances et biens publics.

Mission

La Cour des comptes de la RDC a pour mission d'effectuer, de manière indépendante, un contrôle externe a posteriori des finances de l'Etat et de ses démembrements ainsi que des organismes, entreprises publiques et autres entités bénéficiant du concours financier de l'Etat. Elle certifie les états financiers et juge les comptes des comptables publics conformément aux normes généralement reconnues.

Valeurs



Intégrité



Indépendance



Professionalisme



Intérêt public

Résultats stratégiques

1. La redevabilité des gestionnaires publics et la contribution de la Cour à la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement des deniers publics sont renforcées.
2. La gestion administrative de l'Etat est améliorée et le genre, l'inclusion et la diversité sont prises en compte en vue d'une meilleure prestation des services publics.

1.2. Table des matières

1. Introduction	3
2. Vision, mission et valeurs organisationnelles	8
3. Résultats stratégiques, extrants stratégiques et capacités prioritaires	9
4. Priorités stratégiques et indicateurs de performance	12
5. Instruments de mise en œuvre	18
6. Le financement et le mécanisme de financement	19
7. Instances de suivi-évaluation	20
8. Mécanisme de coordination	21
9. Outils de suivi-évaluation	22
10. Hypothèses	23
11. Annexe : Cadre logique du plan stratégique	24

1.3. Sigles et acronymes

AFROSAI	Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
AISCCUF	Association des institutions supérieures de contrôle ayant en commun l'usage du français
ALE	Agence Locale d'Exécution
BAD	Banque Africaine de Développement
CC/RDC	Cour des comptes de la République Démocratique du Congo
CPR	Comité des programmes et des rapports
CREFIAF	Conseil régional de formation des institutions supérieures de contrôle de l'Afrique francophone subsaharienne
CSSPS	Commission spécialisée de suivi du plan stratégique
CTS	Comité technique de suivi
CTM	Comité technique de mise en œuvre
DFID	Département du développement international
DRH	Direction de Ressources Humaines
FRAP	Feuille de recueil et d'analyse des problèmes
IDI	Initiative de développement de l'INTOSAI
IFAC	Fédération internationale des comptables
INTOSAI	Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ISA	Normes internationales d'audit
ISC	Institution supérieure de contrôle des finances publiques
ISSAI	Normes internationales des institutions supérieures de contrôle des finances publiques
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PAP-APP	Partenariat d'appui accéléré par les pairs
PM	Pour Mémoire
PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
POA	Plan opérationnel annuel
POT	Plan opérationnel triennal
PS	Plan stratégique
RDC	République Démocratique du Congo
RP	Rapport Public
SWOT/MOFF	Menaces, opportunités, forces et faiblesses

1.4. Avant-propos par le Premier président



La Cour des comptes de la République Démocratique du Congo (RDC) se réjouit de disposer de son deuxième plan stratégique de développement, en vue d'améliorer ses performances par le renforcement de ses capacités institutionnelles, organisationnelles et professionnelles.

La mise en œuvre de ce plan doit permettre l'amélioration du fonctionnement de la Cour des comptes et de la conduite de ses activités de contrôle des finances publiques au regard des normes pertinentes nationales et internationales. La Cour doit également exécuter ses missions d'évaluation des politiques, programmes et actions publics et de certification des comptes de l'Etat et s'assurer d'une mobilisation optimale des recettes publiques, ainsi que de l'utilisation efficiente, efficace et économique des crédits alloués à chaque institution.

Ce plan recherche, en outre, les moyens pour, d'une part, répondre aux besoins de la Cour en ressources humaines, en matériels et infrastructures et, d'autre part, améliorer ses relations avec les parties prenantes internes et externes.

Ce plan stratégique ne relèvera pas, loin s'en faut, tous les défis auxquels la Cour des comptes de la RDC fait face en ce moment. Il sera néanmoins un instrument de mise en œuvre efficace et cohérente des actions de contrôle des finances publiques. Il permettra d'amorcer la voie qui fera de cette Institution Supérieure de Contrôle, une institution crédible et professionnelle, engagée dans la promotion de la culture de la bonne gouvernance dans la gestion des finances et des biens publics, pour la consolidation de l'Etat de droit.

Toutes les parties prenantes de la Cour des comptes sont invitées à s'approprier ce plan et à en soutenir la mise en œuvre, pour contribuer à la concrétisation de la nouvelle vision de cette institution, qui consiste à *faire de la Cour des comptes de la RDC une juridiction financière indépendante, crédible et professionnelle capable de promouvoir la bonne gestion des finances et biens publics.*

Le gouvernement de la République attend de la Cour des comptes une action déterminante dans la promotion de la bonne gouvernance, et notamment dans la lutte contre la corruption. Son soutien à l'exécution de ce plan stratégique s'inscrira dans la continuité des réformes des finances publiques engagées.

Les nombreux points d'entrée de ce plan constituent une invitation aux partenaires techniques et financiers à aider la Cour dans la matérialisation des thèmes contenus dans leurs documents de programmes d'appui à la RDC.

J'adresse mes remerciements à tous ceux qui ont consenti des efforts pour contribuer à la production de ce plan stratégique. Je pense particulièrement au CREFIAF, à l'IDI, à l'équipe stratégique de la Cour et à tous les membres et au personnel de la Cour des comptes.

ERNEST IZEMENGLIA NSAA NSAA

1.5. Situation actuelle de la Cour et de son environnement

Les guides de vérification, le manuel d'assurance qualité des travaux de vérification et le Code de déontologie de la Cour des comptes, outils essentiels pour l'exécution du mandat d'une ISC, appellent une mise à jour en raison de l'évolution de sa loi organique et des normes internationales pertinentes. Cette loi institue des nouvelles structures qui doivent être opérationnalisées au sein de la Cour. Il en est ainsi notamment des chambres des comptes déconcentrées qui doivent être dotées de sièges afin d'en assurer le fonctionnement optimal. La gouvernance locale, incluant un contrôle de proximité de la gestion des biens et des finances publiques, pourra ainsi être promue.

Le perfectionnement professionnel des ressources humaines de la Cour doit être continuellement assuré, en vue de faire face aux défis liés notamment aux objectifs de développement durable (ODD), aux flux financiers illicites, à l'évolution technologique, aux industries extractives ainsi qu'aux problématiques du genre et de l'environnement.

Le siège actuel de la Cour des comptes ne répond pas aux besoins spécifiques d'une institution à caractère juridictionnel. Il ne dispose pas de salles d'audiences, ni de salles de réunions en nombre suffisant pour ses différentes formations. Le nombre de bureaux est insuffisant et il n'y a pas de capacité d'archivage approprié.

Le manque d'un charroi automobile nécessaire pour la conduite de ses activités restreint la mobilité du personnel de la Cour. Cette carence s'étend également aux infrastructures informatiques nécessaires à l'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

La CC/RDC a sensibilisé ses partenaires dans la gouvernance des finances et des biens publics pour qu'ils se livrent à la reddition des comptes. Actuellement, toutes les 26 provinces ont épousé les principes constitutionnels et les normes de la loi relative aux finances publiques qui s'y rapportent. Toutefois, la pratique de la reddition des comptes doit encore s'enraciner et s'étendre, notamment aux entités territoriales décentralisées.

L'appropriation par les provinces de l'obligation de se doter d'un budget pour la gestion de leurs finances et de la pratique de la reddition des comptes constituent l'une des expériences positives de la CC/RDC. Cette expérience doit cependant être continuellement consolidée et étendue aux autres démembrements de l'Etat.

La Cour des comptes a ainsi renforcé la redevabilité avec la pratique de la reddition des comptes, aussi bien par le pouvoir central que par les provinces avec l'appui des partenaires techniques et financiers de la RDC. Les observations et recommandations pertinentes de la Cour des comptes sont appréciées par les parties prenantes. Mais ses capacités de communication doivent être renforcées pour faire connaître ses missions et ses travaux, répondre aux attentes de parties prenantes et promouvoir la participation citoyenne.

02 Vision, mission et valeurs organisationnelles

2.1. Vision

Être une institution supérieure de contrôle des finances publiques et une juridiction financière indépendante, crédible et professionnelle en vue de promouvoir la bonne gestion des finances et biens publics.

2.2. Mission

La Cour des comptes de la RDC assure le contrôle externe a posteriori des finances publiques. Elle juge les comptes des comptables publics et certifie les comptes de l'Etat, évalue les politiques, programmes et actions publics et assiste les assemblées législatives et les organes délibérants des entités territoriales décentralisées dans le contrôle de l'exécution de leurs budgets, conseille le Président de la République et toutes les institutions de l'Etat en matière des finances publiques.

2.3. Valeurs organisationnelles

Les valeurs organisationnelles représentent des piliers comportementaux positifs permettant à la Cour de bien mener sa mission et d'interagir avec les usagers du service public. Parmi ces valeurs, on peut citer :

- **L'intégrité** : Les membres et le personnel de la Cour des comptes exercent leurs fonctions honnêtement, de manière fiable, de bonne foi et dans l'intérêt du public ;
- **L'indépendance** : la Cour des comptes jouit de l'indépendance fonctionnelle, organisationnelle et financière dans l'accomplissement de sa mission. Elle veille à son indépendance en portant des avis et des jugements de manière impartiale et souveraine. Cette indépendance concerne aussi bien ses membres que son personnel ;
- **Le Professionnalisme** : La Cour des comptes assure ses contrôles conformément aux lois et aux règlements, ainsi qu'aux conventions applicables et aux pratiques professionnelles reconnues et en évitant tout comportement qui pourrait la discréditer. Cette valeur s'impose aussi bien à ses membres qu'à son personnel ;
- **L'intérêt public** : La Cour des comptes doit être guidée, dans sa mission, par l'intérêt public. A cet effet, elle promeut la bonne gouvernance dans la gestion des finances publiques pour promouvoir l'Etat de droit et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population congolaise.

03 Résultats stratégiques, extrants stratégiques et capacités prioritaires

3.1. Résultats stratégiques

La redevabilité des gestionnaires publics et la contribution de la Cour à la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement des deniers publics sont renforcées.

La gestion administrative de l'Etat est améliorée et le genre, l'inclusion et la diversité sont pris en compte en vue d'une meilleure prestation des services publics.

L'impact attendu du présent plan stratégique est de rendre la Cour des comptes plus efficace et capable de contribuer de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des citoyens de la République Démocratique du Congo, conformément à INTOSAI P-1 relative aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques et à INTOSAI P-12 relative aux avantages et valeurs des ISC (faire une différence dans la vie des citoyens) ainsi qu'aux objectifs de développement durable de Nations unies. La mise en œuvre de ce plan permettra d'atteindre les résultats stratégiques suivants :

1. La redevabilité des gestionnaires publics et la contribution de la Cour à la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement sont renforcées.

Indicateur :

- Proportion (taux) des entités auditées ayant donnée à temps une réponse officielle complète aux recommandations de la Cour.

2. La gestion administrative de l'Etat est améliorée et le genre, l'inclusion et la diversité sont prises en compte en vue d'une meilleure prestation des services publics.

Indicateurs :

- Mise en place de mécanismes formels permettant au public de contribuer au programme d'audit et aux enquêtes de la Cour des comptes ;
- Pourcentage de plans d'audit prenant en compte le genre, la diversité et l'inclusion.

3.2. Extrants stratégiques

L'atteinte des résultats stratégiques ne dépend pas exclusivement de la Cour des comptes. La contribution de cette dernière réside dans les extrants qui résultent des processus dont elle est principalement responsable.



3.2.1. Résultat stratégique 1: Renforcer la redevabilité des gestionnaires publics et contribuer à lutter contre la corruption, la fraude et le détournement des deniers publics

1. Rapports d'audit financier produits suivant les normes et dans le délai requis;
2. Rapports d'audit de conformité produits suivant les normes et dans le délai requis;
3. Rapport d'audit de performance produits suivant les normes et dans le délai requis;
4. Rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de finances produits suivant les normes et dans le délai requis;
5. Rapports sur l'évaluation des programmes, politiques et actions publics;
6. Rapport d'audit sur les ODD,
7. Rapport d'audit sur les industries extractives;
8. Rapport d'audit sur l'environnement;
9. Rapport d'audit sur le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption;
10. Rapport d'audit sur les flux financiers illicites;
11. Rapports d'audit sur les questions liées au genre, à l'inclusion et à la diversité;
12. Autres rapports d'audits thématiques;
13. Rapport d'audit des projets mis en œuvre par les ALE, les ONG et les cellules des Ministères;
14. Rapport sur les études socio-économiques,
15. Avis de la Cour sur les questions sociales, économiques, et financières.....
16. Autres rapports
17. Arrêts sur les comptes de gestion des comptables publics
18. Arrêts sur les cas de gestion de fait
19. Arrêts sur les fautes de gestion
20. Budgets citoyens de la Cour
21. Rapport annuel
22. Des revues mensuelles de la Cour des comptes
23. Rapport sur l'état de mise en œuvre des recommandations issues des contrôles de la Cour

3.2.2. Résultat stratégique 2: Contribuer à l'amélioration de la gestion administrative de l'Etat et la prise en compte de la dimension genre, de l'inclusivité et de la diversité.

1. Rapport d'audit interne de la Cour;
2. Rapport sur la gestion de la Cour;
3. Publications, arrêts, rapports, dossiers permanents et plan de communication;
4. Rapports d'audit de la gestion administrative de l'Etat;
5. Stratégie genre de la Cour;
6. Rapport annuel;
7. Rapports sur la mise en œuvre de la stratégie genre de la Cour;
8. Rapports d'évaluation spécifiques.

3.3. Capacités prioritaires

La stratégie de développement de la Cour des comptes s'articule autour de deux (2) résultats stratégiques pour la réalisation desquels un certain nombre de capacités prioritaires nécessaires devront être mises en place.

Les capacités prioritaires sont des processus, des systèmes et des produits qui permettent à une ISC d'atteindre ses résultats stratégiques. Ces capacités sont classées en trois domaines, à savoir : les domaines institutionnel, organisationnel et professionnel.

Domaine institutionnel

- Le cadre juridique actualisé de la Cour des comptes est respecté et l'autonomie financière de la Cour est effective
- Les capacités de la Cour en infrastructures sont renforcées
- Les capacités de la Cour en ressources humaines sont renforcées

- La gouvernance interne de la Cour est améliorée
- La gestion des ressources humaines, matérielles, et financières de la Cour est améliorée
- Le système d'information et d'archivage de la Cour est améliorée

Domaine organisationnel

Domaine professionnel

- Le système d'assurance qualité des travaux est amélioré
- Le contrôle juridictionnel et extra juridictionnel de la Cour est renforcé
- Un système de suivi des recommandations issues des contrôles de la Cour des comptes est établi
- Les missions d'audit de la gestion administrative de l'Etat sont diligentées par la Cour

04 Priorités stratégiques et indicateurs de performance

4.1. Résultat stratégique 1 : La redevabilité des gestionnaires publics et la contribution de la Cour à la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement des deniers publics sont renforcées.

La redevabilité des gestionnaires publics constitue un pilier indispensable de la bonne gouvernance. La corruption, la fraude et le détournement des ressources publiques sont des obstacles à l'enracinement de la bonne gouvernance, de l'Etat de droit, et constituent un frein au développement des nations.

Les autorités politiques de la RDC font de la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement des ressources publiques un objectif prioritaire. La Cour des comptes est l'une des institutions devant jouer un rôle majeur dans la lutte contre ces fléaux. C'est ainsi qu'elle se propose dans le cadre de son cycle stratégique 2021-2025 de contribuer au renforcement de la redevabilité, à la lutte contre la corruption, la fraude et le détournement des ressources publiques à travers ses contrôles juridictionnels et extra juridictionnels.

L'atteinte de ce premier résultat stratégique est fonction de la mise en place des capacités prioritaires suivantes :

- Le système d'assurance qualité des travaux est amélioré ;
- Le contrôle juridictionnel et extra-juridictionnel de la Cour est renforcé ;
- Le suivi des recommandations issues des contrôles de la Cour des comptes est systématiquement assuré ;
- La communication de la Cour est améliorée ;
- Les infrastructures immobilières, mobilières et informatiques appropriées sont acquises.

4.1.1. Le système d'assurance qualité des travaux est amélioré

Le système d'assurance qualité efficace promouvra une culture interne permettant d'assurer la crédibilité des travaux de la Cour, d'optimiser le rendement et de respecter le délai de production des rapports. Il mettra à la disposition du personnel de vérification des outils de travail.

Indicateurs :

- Nombre d'outils d'audit utilisés par les membres et le personnel de vérification de la Cour ;
- Taux de missions d'audit respectant les règles et procédures de contrôle qualité ;
- Taux des travaux et rapports contrôlés par des diverses instances de la Cour et/ou des pairs ;
- Nombre d'audits conformes aux normes internationales réalisés ;
- Nombre de rapports d'audit publiés et acceptés par les parties prenantes ;
- Taux de satisfaction des parties prenantes vis-à-vis de la Cour.

4.1.2. Le contrôle juridictionnel et extra-juridictionnel de la Cour est renforcé

Cette capacité prioritaire s'articule comme suit :

1. *Le contrôle juridictionnel de la Cour est renforcé : l'atteinte de ce résultat se fera par la réalisation des actions suivantes :*
 - Apurer les gestions de fait et juger les comptes des comptables publics ;
 - Statuer sur les fautes de gestion ;
 - Produire les arrêts.
2. *Le contrôle extra-juridictionnel de la Cour est renforcé : Pour atteindre ce résultat, la Cour va :*
 - Diligenter, chaque année, des missions retenues dans son programme d'activités ;
 - Produire les rapports de contrôle sur l'exécution des lois de finances, des édits et des décisions budgétaires.
 - Produire les rapports de missions exécutées.

Indicateurs :

- Taux de réalisation des contrôles extra juridictionnels conformes aux normes internationales adoptées par la Cour ;
- Taux de réalisation des contrôles juridictionnels ;
- Proportion de comptes jugés selon la réglementation ;
- Nombre d'arrêts rendus ;
- Taux de débets (sanction) prononcés ;
- Taux de recommandations jugées satisfaisantes par les parties prenantes.

4.1.3. Le suivi des recommandations issues des contrôles de la Cour des comptes est systématiquement assuré

Pour atteindre ce résultat, la Cour :

- Mettra en place des mécanismes de suivi de ses recommandations ;
- Sensibilisera les parties prenantes à cette fin.

Indicateurs :

- Taux de recommandations suivies par la Cour ;
- Taux de recommandations mises en œuvre par les entités contrôlées.

4.1.4. La Communication de la Cour est améliorée

La communication est une nécessité pour la visibilité de la Cour des comptes et l'information des parties prenantes. Elle favorise en particulier la participation citoyenne.

Pour implémenter cette capacité, la Cour :

- Mettra en place une cellule de communication ;
- Élaborera et mettra en œuvre une stratégie et un plan de communication.

Indicateurs :

- Nombre de rapports de contrôle vulgarisés ;
- Proportion de citoyens qui connaissent les missions de la Cour.

4.1.5. Infrastructures immobilières, mobilières et informatiques appropriées

La poursuite des résultats stratégiques requiert la disposition des infrastructures immobilières, mobilières et informatiques de qualité.

4.1.5.1. Infrastructures immobilières adaptées

Le siège actuel de la Cour des comptes est logé dans un bâtiment qui ne répond pas aux besoins spécifiques d'une institution juridictionnelle devant organiser des réunions, des audiences, des activités des chambres et des sections. Sa capacité d'accueil est insuffisante pour le confort de ses membres et de son personnel et ne permettra pas l'accueil des nouveaux effectifs.

L'ouverture de chambres des comptes déconcentrées dans les six chefs-lieux des provinces (Bukavu, Kananga, Kinshasa, Kisangani, Lubumbashi et Mbandaka) des anciennes provinces oblige la Cour à acquérir des bâtiments et des équipements appropriés pour leur fonctionnement optimal.

Indicateur :

- Espace (superficie du bureau) de travail occupé par chaque membre de la Cour.

4.1.5.2. Infrastructures mobilières

Un cadre de travail confortable requiert un minimum de mobiliers et un matériel de bureau de qualité : ordinateurs, imprimantes, photocopieurs, armoires, tables de travail, chaises etc.

Indicateur :

- Nombre de magistrats et du personnel technique et administratif équipés en mobiliers de travail.

4.1.5.3. Infrastructures informatiques

La Cour des comptes devra disposer de l'outil informatique pour la gestion et la communication, ainsi que pour l'archivage électronique des documents de travail et de ses rapports de contrôle. Cet outil faciliterait en outre le travail en commun grâce à des plateformes appropriées (intranet et internet).

Indicateurs :

- Quantité et qualité d'outils informatiques utilisés par les membres et autre personnel de la Cour ;
- Le taux de performance des membres et autre personnel de la Cour.

4.2. Résultat stratégique 2 : La gestion administrative de l'Etat est améliorée et prend en compte la dimension genre, l'inclusion et la diversité.

La Cour des comptes accompagne et conseille les institutions publiques dans les réformes administratives pour la promotion de la bonne gouvernance et la fourniture des services publics. Aussi, envisage-t-elle de s'outiller pour rendre compte de sa propre gestion et de sa performance. Plusieurs initiatives lui permettront de renforcer la transparence en son sein et à l'égard de ses parties prenantes. Elle pourra alors réaliser des contrôles touchant au système de gestion administrative de l'Etat et formuler des observations et recommandations appropriées. La Cour des comptes contribuera également à l'ancrage de la dimension genre, de l'inclusion et de la diversité en son sein et dans l'administration publique.

4.2.1. Les activités de la Cour sont planifiées et coordonnées de manière à en évaluer et publier les résultats

L'amélioration des performances de la Cour dans la conduite de ses missions reposera sur la planification de son développement et de ses activités à court, moyen et long terme. A cette fin, la Cour intégrera dans sa gestion les outils ci-après en début de chaque année :

- Les plans d'actions ;
- Le plan de travail ou programme annuel d'activités ;
- Le plan de communication ;
- Le plan de formation ;
- Le plan de suivi et évaluation des activités.

A cet effet, les capacités des membres et du personnel de la Cour en matière de planification et de gestion axées sur les résultats devront être renforcées.

Indicateurs :

- Respect de délai en matière de planification des activités de la Cour ;
- Fréquence de publication des rapports sur la gestion financière de la Cour ;
- Publication rapport de performance de la Cour.

4.2.2. Les missions de contrôle de la gestion administrative de l'Etat sont régulièrement diligentées

Dans le cadre de sa mission de contrôle, la Cour doit intégrer l'évaluation de la gestion administrative de l'Etat, afin de formuler des recommandations. A cet effet, les vérificateurs doivent être préparés aux diligences y relatives, à travers des formations théoriques et pratiques.

Indicateurs :

- Fréquence des réunions des organes de gestion de la Cour ;
- Nombre des rapports sur le contrôle de la gestion administrative de l'Etat.

4.2.3. La gouvernance interne de la Cour est améliorée

En vue d'améliorer la gestion administrative et financière de la Cour, les compétences, les qualifications et l'expérience professionnelles des responsables des fonctions qui la constituent (gestion des ressources humaines, gestion financière, gestion logistique...) doivent être renforcées et mises à niveau. Il en va de même pour les ressources nécessaires à l'accomplissement

du travail de la Cour. Les animateurs des fonctions administrative et financière de la Cour doivent être dotés d'aptitudes professionnelles appropriées et de ressources nécessaires pour l'exécution des tâches qui leur sont assignées.

La CC/RDC doit élaborer une stratégie de gestion des ressources humaines qui couvre le recrutement, la rétention, la rémunération, l'évaluation du rendement et le perfectionnement professionnel. Elle doit également mettre en place un programme de formation pour améliorer les qualifications professionnelles de son personnel et former ses formateurs internes.

Les domaines dans lesquels un renforcement des capacités du personnel doit être opéré sont largement les mêmes que ceux énoncés sous la rubrique des besoins, à savoir :

- Gestion administrative et financière ;
- Normes internationales d'audit ;
- Genre (connaissance des questions du genre et de la programmation sensible au genre) ;
- Lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent ;
- Planifications stratégique et opérationnelle ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Evaluation des politiques publiques ;
- Audits (performance, conformité, et financier), ainsi que le contrôle juridictionnel ;
- Comptabilité privée et publique ;
- Analyse financière.

Il sera procédé à une évaluation des besoins en formation dans chacun de ces domaines et un plan de formation sera élaboré pour chaque catégorie professionnelle.

En matière de gestion financière, la Cour des comptes de la RDC devra se doter d'un système interne de gestion financière pour tenir sa comptabilité et générer un rapport sur la gestion des fonds mis à sa disposition, en lieu et place du système de gestion du gouvernement piloté par le Ministère de finances. Le système comptable de la Cour devra lui permettre de retracer tous les flux financiers réalisés durant l'exercice fiscal et procéder au reporting financier.

En conclusion, en vue d'assurer l'amélioration de sa gouvernance interne, la Cour doit :

- Prévoir des procédures transparentes de gestion administrative et financière ;
- Mettre en place des procédures compétitives et transparentes de recrutement et de gestion des ressources humaines ;
- Mettre en place des politiques, mécanismes et outils de développement des compétences, d'évaluation des performances et de rétention du personnel.

Indicateurs :

- Pourcentage du personnel recruté suivant les procédures compétitives et transparentes ;
- Nombre des cadres et agents formés dans l'année ;
- Fréquence de production des états financiers et publication des rapports financiers ;
- Proportion du personnel dédié utilisant les outils de gestion moderne mis en place

4.2.4. Le système d'information et d'archivage de la Cour est amélioré

Pour réaliser cette capacité, la Cour doit :

- Mettre en place un système d'information et un schéma directeur informatique ;
- Se doter des infrastructures d'archivage adéquates.

Le personnel des services en charge de l'archivage et de la documentation de la Cour seront formés aux meilleures techniques d'archivage physique et électronique.

Indicateurs :

- Archivage physique et électronique opérationnel ;
- Taux des dossiers archivés physiquement et électroniquement

4.2.5. L'intégration de l'approche genre dans la gestion interne de la Cour et de ses activités est assurée

L'ancrage du genre doit s'articuler autour des deux axes suivants :

- L'appropriation institutionnelle de l'approche genre ;
- L'intégration de la dimension genre comme sujet et comme critère de la vérification de la performance dans le contrôle des finances publiques.

Indicateurs :

- Nombre d'audit avec la prise en compte du genre inclusion et diversité ;
- Proportion des femmes vérificatrices recrutées par la Cour.

05 Instruments de mise en œuvre

La mise en œuvre du présent plan stratégique se fera à travers un plan opérationnel et un plan d'action annuel. Elle sera accompagnée par une stratégie de communication.

5.1. Le plan opérationnel triennal

Le plan opérationnel triennal (POT) contiendra les actions prioritaires de la Cour, assorties d'indicateurs de suivi et de résultat, avec des coûts définis, des sources de financement, les responsables et le planning de mise en œuvre.

5.2. Le plan opérationnel annuel

Ce plan contiendra les activités à mettre en œuvre sur une année, les périodes d'exécution, avec des coûts définis, des sources de financement, des soutiens attendus, des indicateurs pour mesurer les progrès vers les résultats, des responsables de l'exécution et le planning de mise en œuvre. Le POA sera périodiquement actualisé.

5.3. Stratégie de communication

Une stratégie de communication sera élaborée et mise en œuvre en vue de favoriser, outre sa diffusion, l'adhésion et l'appropriation du plan stratégique de la Cour des comptes par les acteurs et parties prenantes internes et externes.

06 Le financement et le mécanisme de financement

Le financement du présent plan stratégique sera assuré par le budget de l'Etat et la contribution des partenaires techniques et financiers de la RDC. En raison de l'impact du Covid 19 sur les prix des biens et des services, qui a par effet d'entraînement affecté les finances de l'Etat, le coût de la mise en œuvre du plan stratégique sera évalué au fur et à mesure de l'exécution des projets. Le mécanisme de financement impliquera essentiellement la mise à disposition de fonds par le gouvernement et l'appui financier et technique des partenaires au développement de la RDC.

07 Instances de suivi-évaluation

Le suivi-évaluation du plan stratégique sera confié à une commission spécialisée au sein du comité des programmes et des rapports de la Cour des comptes.

7.1. Le comité des programmes et des rapports (CPR)

Le comité des programmes et des rapports, institué par la loi organique, est chargé de la préparation du rapport et du programme annuels de la Cour. **Il est, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, l'instance suprême du dispositif de pilotage et de suivi-évaluation du plan stratégique de la Cour. A cet effet, il a pour rôle de :**

- Approuver les projets des PS/POT/POA et les projets de mise en œuvre du PS ;
- Donner les orientations pour la mise en œuvre du PS et l'exécution des POT/POA et des projets ;
- Examiner et adopter les recommandations et mesures correctives proposées par la CSSPS ;
- Approuver les rapports de suivi-évaluation.

Son organisation et son fonctionnement sont fixés par ordonnance du Premier président de la Cour des comptes.

7.2. La commission spécialisée chargée du suivi-évaluation du plan stratégique (CSSPS)

La commission spécialisée, à créer au sein du CPR, est l'instance chargée de :

- Assurer le suivi-évaluation de la mise en œuvre des PS/POT/POA et des projets ;
- Proposer au CPR les recommandations et mesures correctives issues des rapports de suivi-évaluation.

Son organisation et son fonctionnement sont fixés par ordonnance du premier président de la Cour des comptes.

08 Mécanismes de coordination et de mise en œuvre

8.1. Mécanisme de coordination

Une unité de coordination rattachée au Premier président qui sera assisté par deux gestionnaires, chargés respectivement de la mise en œuvre des activités planifiées et de la gestion financière et administrative, sera mise en place.

Les deux gestionnaires produiront respectivement les rapports périodiques des progrès vers les résultats et les rapports sur l'exécution financière des projets.

Les deux rapports seront consolidés en un seul ; lequel contiendra une partie narrative sur la gestion des activités et sur la situation financière des projets. Ce rapport mettra en évidence les performances opérationnelles des projets, tout en établissant des liens entre l'exécution des activités et l'exécution financière.

Afin d'assurer la transparence dans la gestion des ressources du projet, sous réserve des exigences liées à chaque donateur, il sera ouvert un compte spécifique pour la gestion de chaque projet.

8.2. Mécanisme de mise en œuvre

Le Comité Technique de Mise en œuvre (CTM) est la structure chargée de :

- Elaborer les projets des PS/POT/POA et les projets de mise en œuvre du PS à soumettre au CPR ;
- Exécuter les orientations du CPR pour la mise en œuvre des PS/POT/POA et des projets ;
- Elaborer les rapports de mise en œuvre des PS/POT/POA et des projets à soumettre au CSSPS ;
- Exécuter les recommandations et mesures correctives du CPR.



09 Outils de suivi-évaluation

Plusieurs outils seront utilisés dans la mise en œuvre du plan stratégique par des structures de suivi stratégique. Il s'agit entre autres du cadre logique, du cadre de mesure de performances ou de rendement, des rapports de performance, de suivi, d'évaluation à mi-parcours et de clôture.

En plus de ces outils, d'autres seront utilisés par les différentes structures d'exécution, notamment les fiches d'activités, les comptes rendus, les tableaux de bord, les plans de passation des marchés, de formation et de décaissement des fonds.

10 Hypothèses

La réussite de la mise en œuvre du plan stratégique repose sur des conditions préalables que sont :

- Un leadership affirmé du Premier président dans la mise en œuvre du présent plan stratégique ;
- La volonté affichée des acteurs concernés et des parties prenantes de la Cour de s'approprier le plan et de s'investir pour sa mise en œuvre ;
- La mise à disposition des allocations budgétaires conséquentes par le gouvernement ;
- L'assurance de l'appui technique et financier des partenaires de la RDC intéressés par le rôle de la Cour est garantie ;
- La garantie de l'accompagnement substantiel du Groupe de soutien aux projets est assurée.



11 Annexe

Annexe : Cadre logique du plan stratégique

Indicateurs de performance des résultats

N°	Résultats Attendus	Indicateurs	Mesures	Base	Cibles				
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Le système d'assurance qualité des travaux est amélioré	<i>Proportion de contrôles assortis de dossiers courants contenant les outils d'audit utilisés</i>	Pourcentage	PM	15	20	25	35	40
		<i>Proportion de contrôles non juridictionnels respectant les règles et procédures de contrôle qualité</i>	Pourcentage	PM	15	20	25	35	40
		<i>Taux de travaux et rapports contrôlés par les différentes instances de la Cour</i>	Pourcentage	PM	15	20	25	35	40
		<i>Taux de rapports d'audit publiés et acceptés par les parties prenantes</i>	Pourcentage	PM	25	35	45	60	75
2	Le contrôle juridictionnel et extra-juridictionnel de la Cour est renforcé	<i>Taux de réalisation des contrôles extra juridictionnels conformes aux normes internationales adoptées par la Cour</i>	Pourcentage	PM	10	15	25	40	60
		<i>Taux de réalisation des contrôles juridictionnels</i>	Pourcentage	PM	40	50	60	70	80
		<i>Proportion de comptes jugés selon les lois et règlements en la matière</i>	Pourcentage	PM	15	20	25	35	40
		<i>Nombre d'arrêts rendus</i>	Nombre	PM	20	25	30	40	50
		<i>Taux de recommandations jugées satisfaisantes par les parties prenantes.</i>	Pourcentage	PM	25	35	45	50	60
3	Le suivi des recommandations issues des contrôles de la Cour des comptes est systématiquement assuré	<i>Taux de recommandations suivies par la Cour</i>	Pourcentage	PM	20	25	30	40	50
		<i>Taux de recommandations mises en œuvre par les entités contrôlées</i>	Pourcentage	PM	10	15	20	30	40

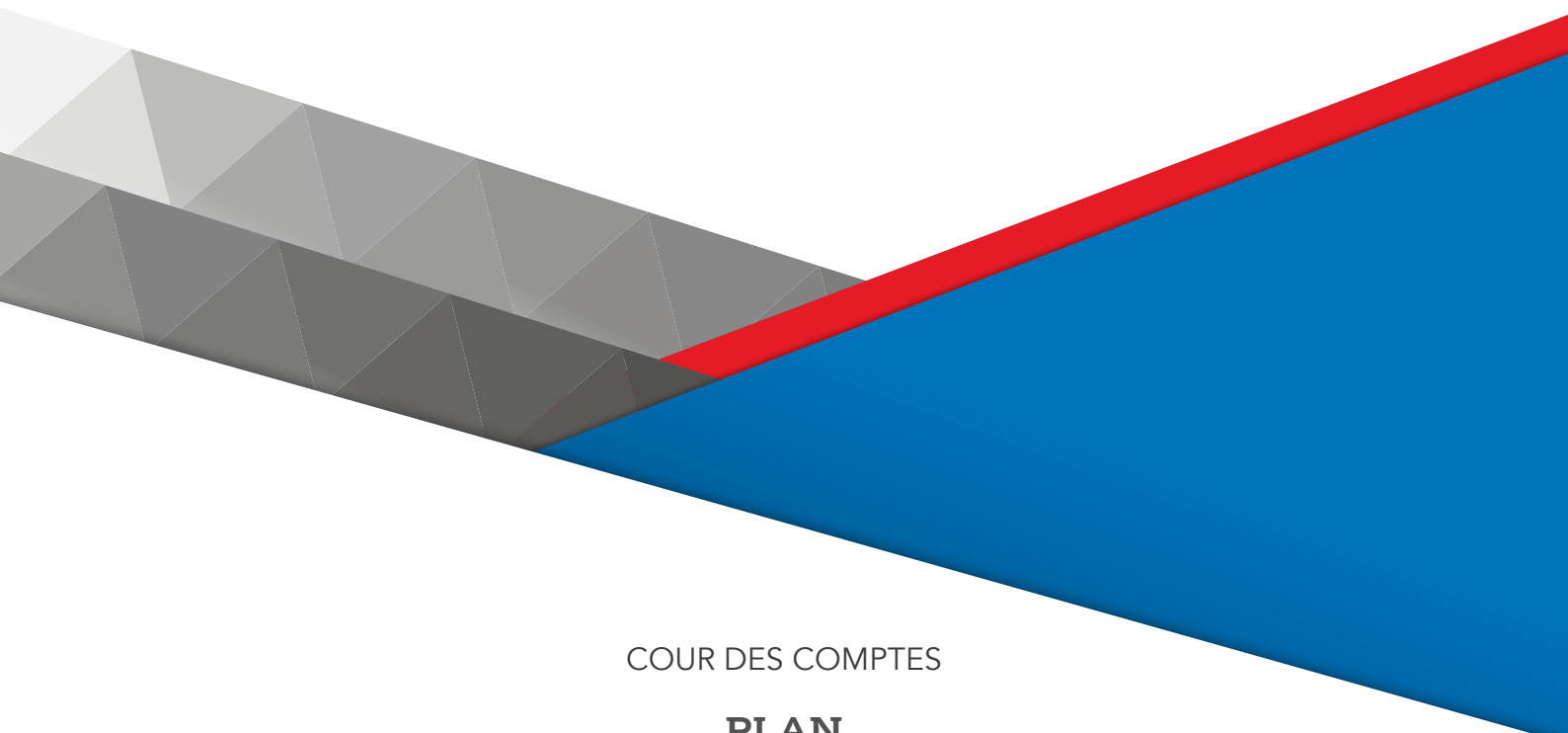
N°	Résultats Attendus	Indicateurs	Mesures	Base	Cibles				
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
4	La communication de la Cour est améliorée	Proportion des collaborateurs de la Cour formés sur les missions et normes professionnelles des ISC	Pourcentage	PM	30	35	45	60	80
		Proportion de rapports de contrôle vulgarisés	Pourcentage	PM	20	25	35	45	50
		Proportion de citoyens qui connaissent les missions de la Cour	Pourcentage	PM	10	15	20	25	30
5	Infrastructures immobilières, mobilières et informatiques appropriées mis à la disposition de la Cour	Espace (superficie du bureau) de travail occupé par chaque membre de la Cour	Superficie/ Personne	PM	4m2	4m2	9m2	9m2	9m2
		Proportion de magistrats et du personnel technique et administratif équipés en mobiliers de travail	Pourcentage	PM	25	30	35	45	55
		Proportion du personnel utilisant les outils informatiques	Pourcentage	PM	25	30	35	45	55
		Performance des membres et autre personnel de la Cour améliorée	Pourcentage	PM	25	30	35	45	55
6	Les activités de la Cour sont planifiées et coordonnées de manière à en évaluer et publier les résultats	Respect de délai en matière de planification des activités de la Cour	Nombre de jours de retard	PM	50	45	30	25	15
		Fréquence de publication des rapports sur la gestion financière de la Cour	Fréquence par an	PM	1	2	2	3	4
		Publication du rapport de performance de la Cour	Fréquence par an	PM	1	1	1	1	1
7	Les missions de contrôle de la gestion administrative de l'Etat sont régulièrement diligentées	Fréquence des réunions des organes de gestion de la Cour organisées	Nombre de réunions mandataires par an	PM	20	25	30	35	40
		Nombre des rapports sur le contrôle de gestion administrative de l'Etat	Nombre par an	PM	4	6	6	6	6
8	La gouvernance interne de la Cour est améliorée	Pourcentage du personnel recruté suivant les procédures compétitives et transparentes	Pourcentage	PM	100	100	100	100	100
		Nombre des cadres et agents formés dans l'année	Nombre	PM	25	35	35	35	35
		Fréquence de production des états financiers et publication des rapports financiers	Fréquence par an	PM	1	1	1	1	1
		Proportion du personnel dédié utilisant les outils de gestion moderne mis en place	Pourcentage	PM	50	75	75	75	75

N°	Résultats Attendus	Indicateurs	Mesures	Base	Cibles				
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
9	Le système d'information et d'archivage de la Cour est amélioré	Nombre d'archivistes disponibles	Nombre	PM	4	6	6	6	6
		Taux des dossiers archivés physiquement et électroniquement	Pourcentage	PM	15	25	30	35	40
10	L'appropriation institutionnelle et l'intégration de l'approche genre dans la gestion interne de la Cour et dans ses activités sont assurées	Nombre d'audits prenant en compte le genre, l'inclusion et la diversité	Nombre	PM	1	2	4	6	10
		Nombre des femmes vérificatrices recrutées par la Cour	Nombre	PM	30	30	40	40	40

Indicateurs de performance des extraits stratégiques

N°	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	MESURES	BASE	CIBLES				
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
1	Rapport annuel de performance de la Cour	Fréquence de production des rapports annuels de performance dans les délais	Nombre de rapports par an	0	1	1	1	1	1
2	Rapport public	Fréquence régulière de production de RP	Nombre de rapports par an	1	1	1	1	1	1
3	Rapport d'activités de la Cour	Rapport d'activité produit et publié	Nombre de rapports par an	0	1	1	1	1	1
4	Rapport d'audit interne de la Cour	Fréquence de production des rapports	Nombre de rapports par an	0	1	2	2	4	4
5	Rapports d'audit financier (conformes aux normes ISSAI)	Nombre de rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapports par an	0	0	0	3	3	3
6	Rapports d'audit de conformité (conformes aux normes ISSAI)	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapports par an	0	2	4	6	8	10
7	Rapports d'audit de performance (conformes aux normes ISSAI)	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapports par an	0	1	2	3	4	5
8	Rapports sur l'évaluation des programmes, politiques et actions publics	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	0	0	1	1	1
9	Rapports d'audit de la gestion administrative de l'Etat prenant en compte du genre	Nombre des rapports d'audit prenant en compte du genre	Nombre des rapports produit	0	0	2	3	4	5
10	Rapport d'audit sur la mise en œuvre des ODD	Nombre de rapport produit	Nombre de rapport produit	0	1	1	1	1	1
11	Rapports d'audit sur les industries extractives ;	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	1	1	1	1	1
12	Rapports d'audit sur l'environnement ;	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	1	1	1	1	1	1
13	Rapport d'audit sur la transparence dans la gestion des recettes issues des industries extractives	Nombre de rapport produit	Nombre de rapport produit	0	1	1	1	1	1
14	Rapports d'audit sur le cadre institutionnel de la lutte contre la corruption ;	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	1	1	1	1	1	1
15	Rapports d'audit sur les flux financiers illicites ;	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	0	0	0	1	1
16	Rapports d'audit sur les questions liées au genre, à l'inclusion et à la diversité	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	0	2	3	4	5

N°	RÉSULTATS ATTENDUS	INDICATEURS	MESURES	BASE	CIBLES				
				2020	2021	2022	2023	2024	2025
17	Rapports d'audit des projets mis en œuvre par les ALE, les ONG et les cellules des ministères	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	0	2	3	4	5
18	Rapport sur le contrôle de l'exécution des lois de Finances et la déclaration générale de conformité	Rapport produit dans les délais	Rapport produit avant session budgétaire	PM	1	1	1	1	1
19	Arrêts sur les comptes de gestion des comptables publics ;	Arrêts rendus	Nombre	0	0	3	5	7	10
20	Arrêts sur les fautes de gestion ;	Arrêts rendus	Nombre d'arrêts rendus	0	0	3	5	7	10
21	Arrêts sur les cas de gestion de fait ;	Nombre d'arrêts rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	0	0	3	5	7	10
22	Rapports sur l'état de mise en œuvre des recommandations	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an		1	1	1	1	1
23	Autres rapports d'audits thématiques	Nombre des rapports conformes aux normes ISSAI	Nombre de rapport par an	PM	PM	1	1	1	1
24	Communications avec les parties prenantes	Nombre de supports de communication (films documentaires, bulletins d'information, dépliants, calendriers etc.) édités et distribués	Nombre d'atelier organisés pour la promotion de la Cour via les médias	PM	PM	1	1	1	1



COUR DES COMPTES

**PLAN
STRATÉGIQUE**
2021 - 2025

JANVIER 2021